



Syndicat des Eaux et d'Assainissement de Langoiran

Procès-verbal du 25 mars 2025

Une convocation a été adressée par le Président à chaque membre du Comité Syndical le 18 mars 2025. La séance est ouverte à 18 heures 18 à la mairie de Le Tourne

PRÉSENTS : MM. GUENANT, LAPENNE, CARTEAU, HOUGAS, BOUCHARDEAU, MONCLA, VACHER, RAPIN.

Délégués CDC Convergence Garonne pour le service de l'ANC : MM. GUENANT, CARTEAU, HOUGAS, Mme CASTAING.

ABSENTS: LARRET, Mme BREAUD, MARTRET, CASTAING, SANCIER

EXCUSES: JOUNY

ASSISTAIT A LA RÉUNION : Mr SILI (Secrétaire du syndicat).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: CARTEAU

Délibération 2025-001 – Validation du procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2024

Nombre de membres concernés par la délibération : 18

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024 est adopté à l'unanimité de membres présents.

Délibération 2025-002 – Service de l'eau - Approbation du Compte de Gestion 2024

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2024,

Le Président informe les membres du Comité Syndical que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le Trésorier de La Réole.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du SIAEPA de la Région de Langoiran – service de l'eau.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2024 du budget du service de l'eau, dont les écritures sont conformes au compte administratif du SIAEPA pour le même exercice.

- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité Syndical approuve le compte de gestion 2024 du service de l'eau.

Délibération 2025-003 – Service de l'assainissement collectif - Approbation du Compte de Gestion 2024

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2024,

Le Président informe les membres du Comité Syndical que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le Trésorier de La Réole.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du SIAEPA de la Région de Langoiran – du service de l'assainissement collectif.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2024 du budget de l'assainissement collectif, dont les écritures sont conformes au compte administratif du SIAEPA pour le même exercice.

- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité Syndical approuve le compte de gestion 2024 du service de l'assainissement collectif.

Délibération 2025-004 – Service de l'assainissement non collectif - Approbation du Compte de Gestion 2024

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2024,

Le Président informe les membres du Comité Syndical que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le Trésorier de La Réole.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du SIAEPA de la Région de Langoiran – service de l'assainissement non-collectif.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2024 du budget de l'assainissement non-collectif, dont les écritures sont conformes au compte administratif du SIAEPA pour le même exercice.

- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité Syndical approuve le compte de gestion 2024 du service de l'assainissement non collectif.

Délibération 2025-005 – Service de l'eau - Vote du Compte Administratif 2024

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Le compte administratif 2024 du service de l'eau est présenté aux élus.

Fonctionnement

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 349 508,76 €, soit :

- surtaxes (294 790,01 €),
- subventions en annuités du Département (5 929,00 €),
- Redevance antenne Tabanac (11 247,05 €),
- opérations d'ordre (19 832,69 €)
- Autre produit de gestion courante (0,00 €)

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 199 949,70 €, soit :

- charges à caractère général (29 867,53 €),
- charges de personnel et indemnités (32 513,91 €),
- charges financières (11 401,89 €),
- opération d'ordre : dotations aux amortissements (126 166,37 €).

Le report 2023 est de + 286 679,14 €

Investissement

Les recettes représentent 348 754,81 €

- Emprunt : 37 139,00€
- opérations d'ordre : 126 166,37 €
- opérations patrimoniales : 30 679,48 €
- Dotation, fond divers et réserves : 124 590,48 €

Les dépenses représentent 213 518,20 € :

- emprunts en capital : 85 465,98 €
- immobilisation corporelles : 59 830,04 €
- opérations d'ordre : 37 542,70 €
- opérations patrimoniales : 30 679,48 €

Le report 2023 est de - 124 090,48 €

Pas de restes à réaliser 2024.

Récapitulatif :

Compte administratif 2024	SECTIONS		Total
	Investissement	Fonctionnement	
Recettes réalisation 2024	348 754,81	349 508,76	698 263,57
Dépenses réalisation 2024	213 518,20	199 949,70	413 467,90
Résultat exercice 2024	135 236,61	149 559,06	284 795,67
Résultat reporté ex. 2023	-124 090,48	286 679,14	162 588,66
Résultat de clôture cumulé 2024	11 146,13	436 238,20	447 384,33
			0,00
Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	11 146,13	436 238,20	447 384,33

Le Président se retire pour le vote du Compte administratif 2024 du service de l'eau, laissant la présidence au Vice-Président, Monsieur Lapenne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical approuve le compte administratif 2024 du service de l'eau.

Délibération 2025-006 – Service de l'assainissement collectif - Vote du Compte Administratif 2024

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Le compte administratif 2024 du service de l'assainissement collectif est présenté aux élus.

Fonctionnement

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 500 905,33 €, soit :

- surtaxes (419 451,43 €),
- subventions en annuités de l'Agence de l'Eau (28 582,06 €),
- opérations d'ordre – amortissement subventions (52 871,84 €)

Le report 2023 est de + 697 807,04 €.

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 253 226,97 €, soit :

- charges à caractère général (20 009,63 €),
- quote-part du budget annexe au budget principal (25 749,70 €)
- intérêts des emprunts (16 403,24€),
- Dotations, fonds divers et réserves (10 899,24)
- titre annulé sur exercice précédent (00.00 €)
- opération d'ordre : dotations aux amortissements (180 165,00 €).

Investissement

Les recettes représentent 262 071,30 € :

- opérations d'ordre : 180 165,00 €.
- Opérations patrimoniales : 40 953,15 €
- Autres immobilisations financières : 40 953,15 €
- Immobilisations en cours 2024 : 490 595,62€

Le report 2023 est de + 145 328,46 €

Les dépenses représentent 356 403,93 € :

- emprunts en capital : 159 957,66 €,
- Opérations patrimoniales : 40 953,15 €
- opérations d'ordre : 52 871,84 €.
- immobilisation corporelles : 55 475,68 €
- immobilisations en cours : 47 145,60 €

Le report 2023 est de + 145 328,46 €

Pas de restes à réaliser 2024.

Récapitulatif

Compte administratif 2024	SECTIONS		Total
	Investissement	Fonctionnement	
Recettes réalisation 2024	262 071,30	500 905,33	762 976,63
Dépenses réalisation 2024	356 403,93	253 226,97	609 630,90
Résultat exercice 2024	-94 332,63	247 678,36	153 345,73
Résultat reporté ex. 2023	145 328,46	697 807,04	843 135,50
Résultat de clôture cumulé 2024	50 995,83	945 485.40	996 481,23
Reste à réaliser	0	0	0
Résultat cumulé	50 995,83	945 485.40	996 481,23

Le Président se retire pour le vote du Compte administratif 2024 du service de l'assainissement collectif, laissant la présidence au Vice-Président, Monsieur Lapenne.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité Syndical approuve le compte administratif 2024 du service de l'assainissement collectif.

Délibération 2025-007 – Service de l'assainissement non collectif - Vote du Compte Administratif 2024

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Le compte administratif 2024 du service de l'assainissement collectif est présenté aux élus. Une seule section : la section de fonctionnement.

Les dépenses de l'exercice 2024 s'élèvent à 23 586,58 € :

- prestations de contrôles de l'ANC par la SAUR (19 751,15 €),
- honoraires Icare (1 368,57 €),
- quote-part des dépenses communes aux 3 budgets réglées par le budget de l'eau (2 076,86 €)
- titre annulé sur exercice antérieur (390,00 €).

Les recettes s'élevant 22 416,00 € correspondent à des participations des particuliers pour les contrôles de conception ou de bon fonctionnement de l'assainissement non collectif.

Récapitulatif :

Compte administratif 2024	SECTIONS		Total
	Investissement	Fonctionnement	
Recettes réalisation 2024		22 416,00	22 416,00
Dépenses réalisation 2024		23 586,58	23 586,58
Résultat exercice 2024	0,00	-1 170,58	-1 170,58
Résultat reporté ex. 2023		2 544,70	2 544,70
Résultat de clôture cumulé 2024	0,00	1 374,12	1 374,12
Reste à réaliser			0,00
Résultat cumulé	0,00	1 374,12	1 374,12

Le Président se retire pour le vote du Compte administratif 2024 du service de l'assainissement non collectif, laissant la présidence au Vice-Président, Monsieur Lapenne.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité Syndical approuve le compte administratif 2024 du service de l'assainissement non collectif.

Délibération 2025-008 – Service de l'eau - Affectation du résultat 2024

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Il est proposé l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de la façon suivante :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice 2024	excédent	149 559,06
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent	286 679,14
Résultat de clôture à affecter	excédent	436 238,20
Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice		
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	-124 090,48
Résultat comptable cumulé		11 146,13
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		0
Recettes d'investissement restant à réaliser -		
Solde des restes à réaliser		0
Résultat d'investissement excédent		
Affectation du résultat de la section d'exploitation - résultat excédentaire		436 238,20
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'invest. (recette budgétaire au compte R 1068)		
En excédent reporté à la section d'exploitation (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R.002 du budget N + 1)		436 238,20

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

section de fonctionnement		section d'investissement	
dépenses	recettes	dépenses	recettes
D 002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution	R 001 : solde d'exécution
	436 238,20		11 146,13
			R 1068 solde excédent de fonctionnement capitalisé

Cette proposition d'affectation du résultat 2024 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Délibération 2025-009 – Service de l'assainissement collectif - Affectation du résultat 2024

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Il est proposé l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de la façon suivante :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice 2024	excédent	247 678,36
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent	697 807,04
Résultat de clôture à affecter	excédent	945 485,40
Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice		
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	145 328,46
Résultat comptable cumulé		50 995,83
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		

Recettes d'investissement restant à réaliser -		
Solde des restes à réaliser		
Résultat d'investissement excédent		
Affectation du résultat de la section d'exploitation - résultat excédentaire		945 485,40
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'invest. (recette budgétaire au compte R 1068)		0
En excédent reporté à la section d'exploitation (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R.002 du budget N + 1)		945 485,40

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

section de fonctionnement		section d'investissement	
dépenses	recettes	dépenses	recettes
D 002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution	R 001 : solde d'exécution
	945 485,40		50 995,83
			R 1068 solde excédent de fonctionnement capitalisé
			,00

Cette proposition d'affectation du résultat 2024 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Délibération 2025-010 – Service de l'assainissement non collectif - Affectation du résultat 2024

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Il est proposé l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de la façon suivante :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice 2024	déficit	-1 170,58
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent	2 544,70
Résultat de clôture à affecter excédent	excédent	1 374,12
Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice		
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)		
Résultat comptable cumulé		
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		
Recettes d'investissement restant à réaliser -		
Solde des restes à réaliser		
Résultat d'investissement excédent		
Affectation du résultat de la section d'exploitation - résultat excédentaire		1 374,12
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'invest. (recette budgétaire au compte R 1068)		
En excédent reporté à la section d'exploitation (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R.002 du budget N + 1)		1 374,12

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

section de fonctionnement		section d'investissement	
dépenses	recettes	dépenses	recettes
	excédent reporté R002		excédent reporté R001
	1 374,12		

Cette proposition d'affectation du résultat 2024 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Délibération 2025-011 – Débat d'orientation budgétaire, à titre d'information

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire des syndicats mixtes. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation financière du syndicat, préalablement au vote du budget primitif qui interviendra début avril 2024.

Service de l'eau :

Résultat de clôture de l'exercice 2024 : excédent de 447 384,33 €,

- excédent de la section de fonctionnement de 436 238,20, €.

- excédent de la section d'investissement de 11 146,13 €.

Prévisions de recettes :

Le tarif du M3 d'eau a été porté à 0,54 €/m³ pour 2024, et en 2025 passe 0.5778€/m³ ; l'abonnement en 2024 était de 21,84 €/an et passe à 25€/an en 2025. Soit une augmentation de 7% par rapport à 2024.

Les recettes attendues sont estimées en 2025 à **270 237 €** (248 344€ en 2024).

La charge des emprunts s'élève à 96.867,80 en 2025. Trois emprunts (Txv Paillet, Le Tourne et Langoiran) s'ajouteront en 2026 pour un total de 27.392 €.

Les dépenses de fonctionnement : les dépenses ne devraient pas trop évoluer par rapport à 2024 : Maintenance informatique (augmentation liée à un changement de logiciel de comptabilité), prime d'assurances, honoraires, téléphone, indemnités, intérêts des emprunts ...

Programme des travaux eau pour 2025 :

travaux AEP -2025		
Renouvellement du réseau d'eau à Rouquey à Tabanac en raison de la création d'un Tourne à gauche	??	100 000,00
Diagnostic eau (calage du model de sectorisation) et PGSSE	2025	100 000,00
Audit de l'exploitation imposé par le SAGE Nappes Profondes	??	
Agrandissement périmètre de la sectorisation Paillet et Villenave de Rions Mise en place d'une sous-sectorisation secteur BS1 -Langoiran-Le Tourne	2025/2026	150 000,00
Etude de la mise en place d'un dispositif de réduction et régulation de pression Paillet	??	
Diagnostic Administratif des forages de Langoiran et Paillet (+passage caméra)	2025	40 000,00
Capotage tête de forage Langoiran	2025	13 500,00
Pose sonde Piezo forage Langoiran	2025	2 000,00
Rénovation du câblage alimentant le forage de Paillet	2025	10 000,00
Compteur interco. Avec Targon (Bretagne – Capien)	2025	5 000,00
Programme de renouvellement de réseaux (FARR)		
Renouvellement du réseau d'eau à Le Tourne centre Bourg	2025	126 089,00
Renouvellement du réseau d'eau à impasses Bellevue-Rouanet-du Coteau à Langoiran	2025	90 000,00
Renouvellement du réseau d'eau à Langoiran Berquin la Chapelle	2025	220 000,00

Rénovation de réseau Laroudey (60m)	2025	40 000,00
Rénovation de réseau Cousillan Tabanac (casses récurrentes-320 m)	2025/2026	70 000,00
	TOTAL 2025	946 589,00
Programme de renouvellement de réseaux (FARR)		
Rénovation de réseau Bonnefous Langoiran (casses récurrentes 860m)	2026	275 000,00
Rénovation de réseau Rte Tabanac (casses récurrentes)	2026	150 000,00
Rénovation de réseau Rte Bordeaux (suppression cana. en domaine public)	2026	10 000,00
	TOTAL 2026	435 000,00

Service de l'assainissement collectif :

Résultat de clôture de l'exercice 2024 : excédent de 996 481,23,80 €, soit :

- excédent de la section de fonctionnement de 945 485,40 €.
- excédent de la section d'investissement de 50 995,83 €.

Prévisions de recettes :

Le tarif du M3 assainissement a été porté à 2.18 €/m3 pour 2025, inchangé par rapport à 2024 ; l'abonnement reste inchangé à 21,69 €/an.

Les recettes attendues sont estimées en 2025 d'environ 398 708€ € (et en 2024, 419 451,43€ recette réelle).

La charge des emprunts s'élève à 197 42,77 en 2025 et diminuera de 44.020,70 € en 2026 (153.412,07).

Les dépenses de fonctionnement : les dépenses ne devraient pas trop évoluer par rapport à 2024 : honoraires, intérêts des emprunts ...

Programme des travaux assainissement pour 2025 :

Ass 2025		
Déplacement du réseau d'eau à Rouquey à Tabanac en raison de la création d'un Tour gauche	??	15 000,00
Diagnostic permanent et actualisation du diagnostic périodique	2025	200 000,00
Tvx rénovation suite diagnostic	2025	300 000,00
Rénovation de réseau "Abri Familial" Langoiran Pomarede	2025	80 000,00
Rénovation de réseau impasses Bellevue-Rouanet-du Coteau à Langoiran	2025	50 000,00
Pluviomètre sur les 2x STEP	2025	3 000,00
Compacteur pour STEP Lestiac	2025	5 000,00
Aménagement entrée STEP Lestiac	2025	18 000,00
	TOTAL 2025	671 000,00
Tvx rénovation suite diagnostic	2026	200 000,00
	TOTAL 2026	200 000,00
Tvx rénovation suite diagnostic	2027	150 000,00
	TOTAL 2027	150 000,00

Service de l'assainissement non collectif :

Budget de fonctionnement uniquement.

Les prestations de la SAUR dans le cadre des contrôles de conception et de bon fonctionnement des installations, l'établissement du RPQS et l'assistance technique représentent les dépenses principales du service. Les contrôles de l'ANC sont facturés aux abonnés selon les tarifs décidés par les élus le 10 décembre 2024. Ils passent de 124€ (en 2024) à 126,50€ pour les contrôles de bon fonctionnement, de conception et réalisation en 2025.

Délibération 2025-012 -Emprunt 220 000 € Langoiran travaux Berquin/la Chapelle AEP

Nombre de membres concernés par la délibération : 14

Le SIAEPA de Langoiran a sollicité des établissements financiers (Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel) afin de financer des travaux :

1- d'adduction d'eau potable sur les communes de :
 - Langoiran (travaux Berquin)

Seuls CREDIT AGRICOLE, CAISSE D'EPARGNE et CREDIT MUTUEL ont répondu à la demande du Syndicat.

EMPRUNT/TRAVAUX	Réseaux AEP	
Montant	220 000 €	
Périodicité	20ans	
Versement fond	sept/oct 2025	
1ère échéance	nov-25	
	CAISSE D'EPARGNE	
Taux fixe	4,04	
Montant échéance annuel	16 259.74	
Somme des versements	325 194.80	
Frais de dossier	250	
	Crédit Agricole d'Aquitaine	
Taux fixe	3,85	
Montant échéance annuel	15 973.70	
Somme des versements	319 474.03	
Frais de dossier	550	
	Crédit Mutuel	
Taux fixe	3,60	
Montant échéance annuel	15 519.82	
Somme des versements	312 396.60	
Frais de dossier	220	

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical vote la réalisation au **CREDIT MUTUEL** d'un emprunt d'un montant de 220 000 € destiné à financer des travaux d'eau potable inscrits au budget primitif 2025.

Cet emprunt aura une durée de **20 ans**.

Ensuite, le SIAEPA de la région de Langoiran se libérera de la somme due au **CREDIT MUTUEL** par suite de cet emprunt, en 20 ans, au moyen d'annuités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif (avec échéances constantes) du capital et l'intérêt dudit capital au Taux Fixe de **3,60 %** l'an.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de **220 euros**.

Le SIAEPA aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

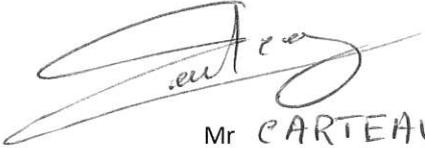
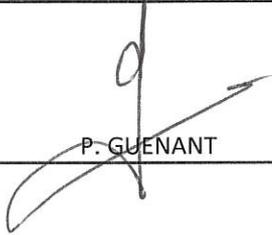
En cas de remboursement par anticipation, Le SIAEPA paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

Le SIAEPA s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

Monsieur Pierre GUENANT, Président, est autorisé à signer le contrat de prêt au nom du SIAEPA et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 17.

Le secrétaire de séance,	le Président,
 Mr CARTEAU	 P. GUENANT